

Gouvernement du Québec

Décret 1362-2021, 27 octobre 2021

CONCERNANT l'octroi par Investissement Québec d'un prêt d'un montant maximal de 4 700 000 \$ à Océan Vert inc., pour l'implantation de deux fermes verticales au Québec

ATTENDU QU'Océan Vert inc. est une société par actions constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (chapitre S-31.1) œuvrant dans le domaine de la culture de fruits et de légumes en ferme verticale et dont le siège est à Montréal;

ATTENDU QU'Océan Vert inc. compte réaliser un projet visant l'implantation de deux fermes verticales au Québec;

ATTENDU QUE ce projet présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1), lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, Investissement Québec doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 25 de cette loi, le Fonds du développement économique est notamment affecté à l'administration et au versement de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du quatrième alinéa de l'article 27 de cette loi, le gouvernement détermine les autres sommes, engagées dans l'exécution des mandats qu'il confie à Investissement Québec, qui peuvent être portées au débit du Fonds du développement économique par cette dernière;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour octroyer un prêt d'un montant maximal de 4 700 000 \$ à Océan Vert inc., afin de lui permettre de réaliser son projet visant l'implantation de deux fermes verticales au Québec, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie et de l'Innovation et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:

Qu'Investissement Québec soit mandatée pour octroyer un prêt d'un montant maximal de 4 700 000 \$ à Océan Vert inc., afin de lui permettre de réaliser son projet visant l'implantation de deux fermes verticales au Québec, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret;

Qu'Investissement Québec soit autorisée à fixer toute autre condition ou modalité usuelle pour ces types de transactions;

Qu'Investissement Québec soit autorisée à conclure tout contrat ou toute entente, à souscrire tout engagement et à poser tout geste nécessaire, utile ou souhaitable pour donner effet à ce qui précède;

Qu'Investissement Québec soit autorisée à porter au débit du Fonds du développement économique les sommes nécessaires à l'exécution de ce mandat, à l'exception de sa rémunération;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par le ministre de l'Économie et de l'Innovation sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75849

Gouvernement du Québec

Décret 1364-2021, 27 octobre 2021

CONCERNANT l'autorisation à Hydro-Québec d'acquérir, par voie d'expropriation, les immeubles ou les servitudes requis pour la construction et l'exploitation d'une ligne à 25 kV, ainsi que les travaux connexes, permettant le raccordement en distribution du poste Le Corbusier à 315-25 kV, dans la ville de Laval

ATTENDU QUE le gouvernement a délivré une autorisation à Hydro-Québec pour le projet de poste Le Corbusier à 315-25 kV et de la ligne de raccordement à 315 kV sur le territoire de la ville de Laval par le décret numéro 675-2019 du 26 juin 2019;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la construction du poste Le Corbusier à 315-25 kV sont en cours et que la mise en service est prévue pour l'automne 2022;